

# Procedure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Directive	1995/0322(CNS)	Procédure terminée
Plantes agricoles: catalogue commun des variétés (codif. direct. 70/457/CEE)		
Sujet 3.10.06 Produits végétaux en général, floriculture		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Juridique et droits des citoyens	V/ALE <a href="#">MACCORMICK</a> <a href="#">Professor Sir Neil</a>	07/01/2002
	Commission au fond précédente		
	<b>JURI</b> Juridique et droits des citoyens		
	Commission pour avis précédente		
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Justice et affaires intérieures(JAI)</a>	Réunion <a href="#">2436</a>	Date 13/06/2002
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Service juridique</a>	Commissaire	

Evénements clés			
11/12/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0628	Résumé
12/02/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/09/1996	Vote en commission		
20/09/1996	Décision du Parlement	T4-0491/1996	Résumé
29/07/1998	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1998)0470	Résumé
28/06/2001	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	COM(2001)0191	Résumé
24/07/2001	Reconsultation officielle du Parlement		
27/03/2002	Vote en commission		

09/04/2002	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0142/2002</a>	Résumé
13/06/2002	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
13/06/2002	Fin de la procédure au Parlement		
20/07/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	1995/0322(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037; Règlement du Parlement EP 52-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/4/07556; JURI/4/07554

Portail de documentation					
Document de base législatif		COM(1995)0628	11/12/1995	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		<a href="#">CES0258/1996</a> <a href="#">JO C 153 28.05.1996, p. 0052</a>	28/02/1996	ESC	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0491/1996 <a href="#">JO C 320 28.10.1996, p. 0236-0245</a>	20/09/1996	EP	Résumé
Proposition législative modifiée		COM(1998)0470	29/07/1998	EC	Résumé
Proposition législative modifiée pour reconsultation		COM(2001)0191	28/06/2001	EC	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T5-0142/2002</a> <a href="#">JO C 127 29.05.2003, p. 0026-0088 E</a>	09/04/2002	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

Acte final
<a href="#">Directive 2002/53</a> <a href="#">JO L 193 20.07.2002, p. 0001-0011</a> Résumé

## Plantes agricoles: catalogue commun des variétés (codif. direct. 70/457/CEE)

OBJECTIF : la proposition de codification de la directive 70/457/CEE du Conseil, du 29/09/1970, concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles, s'inscrit dans un plus vaste programme de codification des dispositions en matière de semences et plantes agricoles, horticoles et forestiers. Elle vise la réalisation d'une codification constitutive, en ce sens que la nouvelle directive se substituera aux diverses directives qui font l'objet de l'opération de codification; elle respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en y apportant les modifications formelles requises par l'opération de codification. Ce texte codifié servira de base aux évolutions futures de la législation dans ce domaine. ?

## Plantes agricoles: catalogue commun des variétés (codif. direct. 70/457/CEE)

Le Comité approuve les propositions de la Commission.?

## Plantes agricoles: catalogue commun des variétés (codif. direct. 70/457/CEE)

---

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans rapport). ?

## Plantes agricoles: catalogue commun des variétés (codif. direct. 70/457/CEE)

---

La présente proposition modifiée vise à tenir compte des résultats des travaux qui ont déjà eu lieu au sein du Conseil relativement à la proposition de directive visant à codifier la directive 70/457/CEE concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles. Cette proposition modifiée tient également compte des adaptations purement rédactionnelles ou formelles suggérées par le Groupe consultatif des Services juridiques prévu par l'Accord interinstitutionnel du 20.12.1994 sur une méthode de travail accélérée en vue d'une codification officielle des textes législatifs et qui se sont avérées fondées.?

## Plantes agricoles: catalogue commun des variétés (codif. direct. 70/457/CEE)

---

Compte tenu des modifications législatives qui ont été apportées à la directive 70/457/CEE depuis la proposition initiale et la proposition modifiée de codification de la Commission de 1998 ainsi que des résultats des travaux qui ont déjà eu lieu au sein du Conseil, la Commission a décidé de présenter une deuxième proposition modifiée de codification de la directive en question.?

## Plantes agricoles: catalogue commun des variétés (codif. direct. 70/457/CEE)

---

Le Parlement européen a approuvé la proposition modifiée de directive du Conseil concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles (version codifiée) (procédure sans rapport).?

## Plantes agricoles: catalogue commun des variétés (codif. direct. 70/457/CEE)

---

OBJECTIF: codification de la directive 70/457/CEE portant sur le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Directive 2002/53/CE du Conseil concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles. CONTENU: Dans un souci de clarté et de transparence du droit communautaire, la directive vise la codification de la directive 70/457/CEE, modifiée à plusieurs reprises depuis son adoption. La nouvelle directive se substitue aux diverses directives qui font l'objet de l'opération de codification. Elle respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en un texte unique en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification. ENTRÉE EN VIGUEUR : 9 août 2002.?